

*Initiatives ministérielles*

des principaux employeurs au Canada, de prendre nos responsabilités. L'honorable député a parlé des employés loyaux qui sont touchés. Il a parlé des gens moins favorisés qui ont des salaires beaucoup plus bas, qui sont touchés. Mais ce n'est pas le Conseil du Trésor qui est allé terroriser ces personnes sur les lignes de piquetage. Ce n'est pas le Conseil du Trésor qui a accusé ces gens-là de *scabs* et de poubelles du monde. Ce sont les patrons de l'Alliance de la Fonction publique qui devraient peut-être s'interroger sur le respect qu'ils portent à leurs propres employés.

• (1610)

Alors, nous avons quant à nous, pour ces employés plus défavorisés, comprenant la situation difficile que leur impose un gel des salaires, offert, et j'ai indiqué ce matin que nous serions prêts à le faire, accorder aux personnes qui gagnent moins de 27 500 \$, une prime de 500 \$, un versement forfaitaire pour leur donner un peu la chance de traverser cette période difficile.

Le député parle aussi de la sécurité d'emploi. Il se dit que d'un côté le gouvernement se vante d'avoir fermé 13 000 postes. Ce que nous avons éliminé ce sont des postes. Nous avons rendu la fonction publique moins coûteuse. Mais nous avons protégé nos employés depuis 1986. Il y a à peu près 1 300, 1 400 personnes sur un quart de million qui ont dû quitter leur emploi au gouvernement contre leur gré. Et dans la plupart des cas, c'est qu'ils n'étaient pas en mesure de se déplacer alors que nous étions prêts à leur donner la formation nécessaire et à les aider, ne fut-ce que pendant deux ans, à trouver autre chose.

Nous sommes donc un employeur qui n'a pas de reproches à se faire. Mais nous ne nous excuserons pas de tenter de gérer les finances du gouvernement de manière rigoureuse et d'essayer de maintenir les services au meilleur coût.

Le député a parlé des salaires régionaux, il nous a dit qu'on payait moins cher telle ou telle catégorie d'employés à Terre-Neuve que nous ne le faisons à Toronto. C'est bien évident, et c'est d'ailleurs notre politique, dans un certain nombre de secteurs où nous ne voulons pas arriver dans une région donnée et complètement désorganiser le marché local en arrivant avec des salaires que ne commande pas la réalité du milieu. Alors, c'est notre politique de le faire et c'est tout à fait conforme aux meilleures règles à la fois de la bonne gestion et au bien-être de nos employés.

Alors, si vous voulez, pour l'essentiel, monsieur le président, j'inviterais l'honorable député à réfléchir à

mes remarques et à essayer d'être un petit peu plus pondéré dans ses accusations. Je résume: il n'y aura pas cette année, pour l'année 1991-1992 de bonis, de primes au rendement qui seront accordés, si nous trouvons un libellé satisfaisant, de toute façon il n'y en aura pas, si nous trouvons un libellé satisfaisant, je n'ai pas quant à moi d'objection à ce que cela soit mis dans la loi, dans la mesure où cela ne nous empêche pas, si vous voulez, de faire des ajustements aux frais de voyage, etc., qui sont quasi ajustés périodiquement.

Et quant à la négociation, je voudrais rassurer l'honorable député, elle a été menée de bonne foi, nous avons vraiment cherché une solution, et c'est pas nous qui avons quitté la table, c'est le syndicat.

**M. Gauthier:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'apprécie les commentaires du ministre au sujet de l'amendement devant nous, il a dit que sauf que le libellé, à l'exception que le libellé pourrait peut-être être resserré, ou requalifié ou enfin refait, il acceptait d'inclure ou d'exclure, si vous voulez les bonis et tout ça.

Je lui demanderais une question très très spécifique. Il a dit: les bonis sont exclus, enfin les bonis il n'y en aura pas, mais il n'y a pas d'augmentation s'il n'y en a pas de bonis, c'est ça qui est la réponse.

**M. Loiseau:** L'augmentation était due le 1<sup>er</sup> avril; elle n'a pas été accordée; ils ont été maintenus à zéro. Ils sont donc dans l'année zéro, mais le boni lui venant à la fin de l'année, quand il sera accordé il va être d'un montant, un chèque de zéro centime, zéro cent, zéro dollar.

**Le vice-président adjoint:** Alors avant de reconnaître le député de Saint-Maurice, j'accorde la parole à la députée de Mission—Coquitlam.

[Traduction]

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le président, je voudrais poser un certain nombre de questions au ministre surtout en ce qui concerne l'article 2. Je vais essayer d'être très précise. Je pourrais peut-être poser toutes mes questions, et le ministre pourrait y répondre d'un trait.

Ma première question a trait à l'alinéa 2(1)a). Le ministre peut-il nous dire qui sont les travailleurs assujettis au Code canadien du travail?

Deuxièmement, je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention d'envoyer un gel des salaires à tous les travailleurs qui relève du gouvernement fédéral?

Troisième question: Y a-t-il d'autres travailleurs visés par le Code canadien du travail qui ne figurent pas ici?